

PAINTBALL - CONDITIONS GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ

L'accès aux prestations et installations du Parc AKROBRANCH d'ORLU entraîne l'acceptation du règlement intérieur et des consignes suivantes de sécurité.

**Port du masque OBLIGATOIRE et PERMANENT sur les zones de jeux et de tirs.
Ne les retirer sous aucun prétexte.**

Bouchon de canon OBLIGATOIRE et PERMANENT en dehors des aires de jeux et zones joueurs.

AUCUN TIR en dehors des zones prévues à cet effet.

Défense de tirer dans les filets ou au dessus.

La distance minimale de tir est fixée à 5 mètres.

La vitesse maximale des billes est fixées à 265 fps.

Il est interdit de ramasser des billes au sol.

Respecter le matériel, le restituer complet.

Ne JAMAIS pointer son lanceur sur quiconque en dehors de la zone de jeu.

Ne pas mettre son doigt sur la détente en dehors des zones de jeux ou de tirs.

Se signaler "OUT", haut et fort, en levant le bras.

Il est INTERDIT DE TIRER sur un joueur déclaré "OUT".

Il est formellement interdit d'escalader les structures.

Adopter un comportement sportif, fairplay et courtois envers les autres pratiquants présents sur le site. Aucun contact physique ne sera toléré.

AKROBRANCH d'ORLU se réserve le droit d'exclure toute personne qui ne respecterait pas les consignes de sécurité ou les indications du personnel d'encadrement. En cas d'exclusion, la personne ne pourra prétendre à aucun type de remboursement, quel qu'il soit. Toute personne qui viendrait à se blesser en enfreignant les principes de sécurité ne pourrait tenir pour responsable ni la société AKROBRANCH D'ORLU, ni le propriétaire du terrain "Syndicat forestier et pastoral d'Orgeix-Orlu", ni la mairie d'Orlu.